



# CIEUTAT *infos*

Numéro 7 – décembre 2023



## Le mot du Maire

Chères Cieutatoises, chers Cieutatois,

En ce début d'année 2024, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour une période pleine de bonheur, de réussites et de moments partagés. Que cette nouvelle année soit empreinte de prospérité et de joie pour chacun d'entre vous, ainsi que pour notre communauté toute entière.

L'année passée a été marquée par des moments exceptionnels et des réussites collectives, et je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les associations qui ont contribué à l'animation et au dynamisme de notre commune. Votre engagement et votre dévouement ont véritablement enrichi la vie de Cieutat.

En particulier, je souhaite adresser des remerciements spéciaux aux associations qui ont joué un rôle crucial dans le succès de nos manifestations phares : la fête du village, la fête de la musique et Octobre Rose. Ces événements ont été des temps forts, propices aux rencontres, à la convivialité et à la solidarité.

La fête du village a réuni petits et grands dans une ambiance festive, renforçant les liens qui font la force de notre communauté. La fête de la musique a résonné avec les mélodies joyeuses et a permis à chacun de célébrer la diversité musicale qui anime notre ville. Octobre Rose - qui raisonne du souvenir des villageoises et villageois si durement frappés par la maladie, comme récemment Cindy, Christian et Joël - a souligné l'importance de la solidarité face à l'adversité.

Votre participation active à ces événements a contribué à créer des souvenirs inoubliables, et je suis reconnaissant de pouvoir compter sur des associations aussi dynamiques et impliquées.

...suite en page 2



### Sommaire

#### Pages 1 et 2

- ❖ Le mot du Maire

#### Pages 2, 3 et 4

- ❖ Bilan et actions

#### Pages 5 à 7

- ❖ La vie du village

#### Page 8

- ❖ Affouage

#### Page 9

- ❖ A l'honneur

#### Page 10

- ❖ Dernières nouvelles



## Le mot du Maire (suite)

Dans la continuité de notre engagement pour améliorer la qualité de vie à Cieutat, je suis ravi de partager nos projets pour l'avenir. En 2024, nous avons prévu la rénovation de l'espace des jeux, offrant ainsi à nos jeunes concitoyens un lieu sûr et amélioré pour s'épanouir et grandir.

Outre la réorganisation indispensable du cimetière, nous entamons une réflexion approfondie sur la rénovation du cœur du bourg, avec une attention particulière portée à l'intégration de la mobilité douce. Nous aspirons à créer un centre bourg accueillant, favorisant la convivialité et offrant des espaces adaptés à la circulation piétonne et cyclable.

Alors que nous entamons cette nouvelle année, je suis enthousiaste à l'idée de poursuivre notre collaboration fructueuse et de travailler ensemble pour faire de Cieutat un lieu où chacun se sent chez soi, où la solidarité est une valeur fondamentale et où l'avenir s'annonce prometteur.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour une année 2024 remplie de réussites, de bonheur et de prospérité ! Bien à vous,

*Philippe DANSAUT*

## Bilan et actions – 2<sup>ème</sup> semestre 2023

### ❖ Travaux et achats :

- ✓ Contrôle annuel des extincteurs de tous les bâtiments communaux et remplacement de 5 d'entre eux ;
- ✓ Contrôle électrique de tous les bâtiments communaux ;
- ✓ Changement des blocs de secours défectueux dans le bâtiment de l'école suite au contrôle ;
- ✓ Suite aux coupures de courant pour les installations foraines lors de la fête du village, achat d'un coffret électrique de puissance qui servira pour les prochaines manifestations ;
- ✓ Achat d'un coffret électrique pour remettre en conformité les installations électriques et l'éclairage de la halle ;
- ✓ Peinture du mobilier urbain (salle des fêtes, jeux, lavoir) ;
- ✓ Peinture de la classe maternelle, du couloir et des WC par les employés communaux ;
- ✓ Pour régler des problèmes récurrents de bouchage des WC de l'école, l'entreprise Serge Darré est intervenue pour rénover l'ancien réseau sanitaire (tranchée et mise en place de regards) ;
- ✓ Les murs du point d'apport volontaire du centre du village ont été crépis ainsi que les murs extérieurs du pont de La Caussade ;
- ✓ Une nouvelle tranche de travaux de rénovation du réseau routier a été réalisée route d'Artiguemy, chemin de Matéou, chemin Era Caussada ;
- ✓ Première tranche de rénovation des peintures de marquage au sol pour la signalisation routière ;



- ✓ Pose par le Symat d'une colonne de récupération du verre au point d'apport volontaire du Hailla ;
- ✓ Travaux de remise en état du chemin de la Caoubère et curage du fossé suite au violent orage du mois de juin. Pour faire face à cette dépense imprévue d'un montant de 6 959 €, la municipalité a sollicité une aide de l'État qui nous a été accordée par la sous-préfecture ;
- ✓ Remplacement de la chaudière à gaz de l'ancien presbytère ;
- ✓ De nombreux travaux ont dû être réalisés sur l'appartement de l'ancienne poste, pour faire face à des fuites ou des infiltrations et pour la réhabilitation énergétique :
  - Réfection totale des tuyaux (eau et chauffage) du vide sanitaire et travaux sur la toiture ;
  - Isolation des combles avec de la laine de roche ;
  - Changement de la porte de service (cuisine/garage) et de la porte du garage ;
  - Remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à gaz avec remplacement des cuves.

Le tout pour une dépense de plus de 12 000 €.

### ❖ **Cimetière :**

Le conseil municipal a lancé les premières opérations visant à récupérer des sépultures dans le secteur commun du cimetière (emplacements n'ayant pas fait l'objet d'une concession).

Il s'agit de recenser les tombes abandonnées ou celles dont les familles autorisent la récupération par la commune.

En raison d'une urgence, la section D (à l'arrière de l'église) a été définie pour cette première tranche et les élus ont reçu plusieurs Cieutatoises et Cieutatois pour expliquer ce qui est envisagé. Certaines familles ont donné leur accord pour libérer des emplacements.

L'année 2024 doit permettre de finaliser une approche globale de réhabilitation de notre cimetière pour y retrouver des places disponibles, assurer le bon traitement des eaux de pluie et réaliser l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette étude permettra de constituer le dossier de financement pour solliciter les subventions possibles.



### ❖ **Gestion des déchets (le SYMAT communique) :**

Les biodéchets (déchets de cuisine) représentent encore 30 % de nos ordures ménagères.

Leur transport et leur traitement au milieu de l'ordure ménagère a bien évidemment un coût non négligeable, ce qui est regrettable puisque les biodéchets sont de véritables ressources pour produire un engrais naturel.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi AGEC impose aux collecteurs (donc au SYMAT sur votre commune) de proposer aux habitants une solution de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires fermentescibles et végétaux).

Depuis de nombreuses années déjà, le SYMAT encourage au compostage individuel qui peut se pratiquer facilement en tas ou dans un composteur de jardin.

Tous les lundis après-midi, le SYMAT vend des composteurs à tarif réduit (10 € pour la version en plastique, 12 € pour celui en bois) dans ses trois accueils, à Bours, Lourdes et Bagnères-de-Bigorre.

Pour les personnes n'ayant pas l'espace suffisant pour pratiquer le compostage à domicile, le SYMAT développe également des sites de compostage collectifs en quartier ou en résidence. Si vous êtes motivé pour être référent d'un site de compostage collectif, vous pouvez contacter le SYMAT à [prevention@symat.fr](mailto:prevention@symat.fr) pour que leurs équipes étudient les possibilités d'implantation.

Le tri des biodéchets peut vous permettre de réduire de près d'un tiers vos ordures ménagères et donc limiter vos dépôts aux points d'apport volontaire.

### ❖ Gestion de l'eau :

La société AGUR vous informe que le numéro d'appel unique pour les dépannages, signalement de fuites ou démarches administratives est le 09 69 39 40 00 depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Pour notre commune, leur bureau se situe à TOURNAY, société des eaux de l'ilhau, 22 avenue de Bagnères.

Nb : courant juin 2023, un relevé des compteurs d'eau a été effectué par la SAUR, avant le changement d'exploitant, pour les compteurs qui n'ont pu être relevés, une estimation a alors été faite. Si vous constatez que l'estimation est trop élevée, contactez la société AGUR.

Site web : [ww.agur.fr](http://ww.agur.fr)

E-mail : [agence.ilhau@agur.fr](mailto:agence.ilhau@agur.fr)

### ❖ Ecole :



Toute l'école travaille sur le thème de la montagne cette année. Dans le cadre de ce projet, un guide de haute montagne, Walfroy Constant est venu expliquer son métier aux élèves et leur a montré des photos de ses expéditions en montagne. Jérôme, qui travaille au CPIE, est intervenu deux après-midis auprès des élèves de Cieutat et de Mérilheu pour leur expliquer comment les montagnes se sont formées mais aussi la flore et la faune que l'on y trouve. Quelques semaines après, les classes de Mr Fourmillon et de Mme Deleuze sont parties en randonnée à Payolle avec l'école de Mérilheu et Jérôme. Ils ont observé des crânes, des animaux et beaucoup d'oiseaux. Ils ont pu visiter les cabanes des Esclozes et comprendre le fonctionnement des leytes. La classe de maternelle a exploré les alentours de l'école avec Jérôme.

Cette année est aussi placée sous le signe du sport suite à la labellisation Génération 2024 de l'école. Rémi et Thibaut sont venus durant 5 vendredis pour apprendre à tous les élèves de l'école à pratiquer la balle ovale. Lundi 16 octobre, toute l'école a participé à un cross inter-écoles à Ordizan. Les élèves de la GS au CM2 ont couru et les PS et les MS les ont bien encouragés. Il y avait 6 écoles qui participaient. Enfin, la MAIF a installé une piste sur le parking de la salle des fêtes pour apprendre aux enfants comment circuler à vélo. Ils ont aussi appris à reconnaître les panneaux et les risques de la route.

Au point de vue culturel, la classe de CM1-CM2 a assisté à un spectacle de théâtre « Oliver Twist » à la Halle aux Grains. Les élèves de maternelle ont quant à eux pu voir « Petit bout de pomme », un spectacle de chant. Les enfants assisteront à d'autres spectacles au cours de l'année. Les enfants ont aussi eu la chance d'assister à un concert de musique traditionnelle indienne à l'école. Les deux musiciens avaient des Tablas (tambours indiens) sur lesquels ils tapaient très vite. Jeudi 07 décembre, les élèves du CP au CM2 sont allés visiter le musée du marbre de Bagnères. Après avoir pique-niqué au vallon de Salut, ils sont allés à la médiathèque où ils ont pu choisir des livres.

Avec la maman de deux élèves de l'école, les enfants ont entretenu le jardin : ils ont coupé les lauriers, planté des framboisiers et des graines de fenouil. Ils ont aussi mis des feuilles et de la paille par-dessus pour protéger leurs plantations.

Enfin, les gendarmes sont intervenus dans la classe de CM1-CM2 pour prévenir des dangers d'internet et faire passer le permis internet à tous les élèves de la classe.

Les enseignants et l'amicale des parents d'élèves, présidée par Corinne CAMES, organisent des actions afin de financer les projets de l'école. Avant chaque congé scolaire, les parents, enfants, élus, personnel enseignant et communal se retrouvent autour d'un repas partagé.

A l'occasion de Noël, l'association des parents d'élèves a organisé une animation à l'école avec la participation des enfants et de l'équipe pédagogique. Crêpes, gâteaux, et boissons étaient vendus, le vin chaud était offert à ceux qui le souhaitaient.



*Nous souhaitons à tous une très bonne année scolaire !*

## La vie du village

### Point sur les associations

#### ❖ La fête du village :

Cette année encore, la fête du village a été une grande réussite. Magnifiquement commencée avec la soirée chant traditionnelle qui a rempli l'église puis la salle des fêtes pour la cantera, elle s'est poursuivie jusqu'au lundi avec ses jeux et concours, ses apéritifs, ses repas et ses bals qui ont réunis petits et grands.

Sur ces 4 jours, le comité des jeunes a, une nouvelle fois, fait la preuve de son implication et de son efficacité. Entre tapas et repas, ce sont presque 650 assiettes qui ont été servies et toujours avec sourire et bonne humeur !

Un grand merci pour ce moment de partage et de réunion du village.

#### ❖ Les séniors à Dancharia :

C'est par un beau samedi de novembre que 22 Seniors de Cieutat montent dans le car de Fred et Pascale Dubau, à 7 heures du matin, en route pour Dancharia. Les paysages d'automne du pays basque défilent sous nos yeux.

Arrivés à destination, après un petit café, shopping dans les nombreux commerces de Dancharia. A 13 heures, il est temps de se rassembler au restaurant en compagnie de Paris Guinguette, qui animera tout l'après-midi. Entre 2 plats, les danseurs entrent en piste. Un bon repas et une bonne musique ont permis de passer un bon après-midi.

A 17 heures, retour au car pour rentrer à Cieutat, après cette journée bien remplie. En attendant une prochaine sortie, on va passer l'hiver sagement au village, ce qui n'empêche pas de se retrouver le mercredi après-midi pour de bons moments passés ensemble !

## ❖ Octobre rose :



A l'initiative de la municipalité les associations du village se sont mobilisées dans le cadre de l'opération Octobre Rose pour la promotion du dépistage du cancer du sein.

La halle a été décorée par les Séniors et Compagnie et une « statue » de paille a été installée au rond-point du Hailla.

Le 21 octobre 2023, sous un soleil généreux, 190 marcheurs se sont réunis devant la salle des fêtes avant de parcourir les 8 kilomètres balisés à

travers le village jusqu'au chemin des crêtes et le retour via la Chapelle de Roumé.

A l'arrivée plus de 200 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour partager un apéritif et un casse-croûte convivial.



Cette manifestation organisée avec l'appui du comité des jeunes, de l'Association Sportive Cieutatoise, de l'Association des parents d'élèves, de l'Association des Anciens Combattants, de l'Association Séniors et Compagnie a permis de collecter 1505 € qui ont été versés à la Ligue contre le Cancer des Hautes-Pyrénées.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont assuré le succès de cette opération.

## ❖ L'Association Sportive Cieutatoise :

Comme chaque année, l'association organise 4 sorties de ski sur la station du GRAND TOURMALET pour les enfants et adolescents du village et de l'école tout en proposant un transport vers la station aux personnes intéressées.

Une vingtaine d'enfants bénéficieront de cours de ski encadrés par les moniteurs de l'ESI (financés à 50% par l'association).

Ces sorties débuteront le samedi 13 Janvier 2023.

*Nous leur souhaitons une belle saison de glisse...*



## ❖ Le téléthon :



La matinée était bien ensoleillée quand s'est élancée la marche du Téléthon le dimanche 17 Décembre. Une cinquantaine de participants étaient venus pour la bonne cause. A l'issue de la marche, il se sont retrouvés autour d'un apéritif à la salle des fêtes.

Cette manifestation a permis de collecter 350 euros de dons.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé.



### ❖ La soirée chez Octave :

Le 21 novembre dernier, les membres du conseil municipal ont invité (sur leurs fonds propres) Bruno ARMIRAIL et Gaël PAYSSAN pour une soirée conviviale autour d'un apéritif dînatoire, "chez OCTAVE" à Bagnères-de-Bigorre.

Après la visite de cette belle "maison du vélo" créée par Rémi LAFFONT, Monsieur le Maire a félicité Bruno, au nom de tous, pour sa saison exceptionnelle de cycliste professionnel : port du maillot rose sur le Giro, champion d'Europe du relais mixte, vice-champion du monde par équipe mixte, vice-champion de France de contre la montre. Nous l'avons informé que quand il pédale, tous les Cieutatois sont derrière lui et l'encouragent fortement ! Bruno, toujours modeste, nous a remercié et montré son magnifique maillot rose.

Puis, Monsieur le Maire a remercié chaleureusement Gaël PAYSSAN, président du comité des jeunes, en vantant son investissement et sa motivation sans faille pour sa collaboration et l'organisation de diverses manifestations importantes et chères aux villageois : la fête du village, la fête de la musique, octobre rose... Gaël a précisé qu'il travaillait avec une équipe dynamique et motivée, désireuse de créer des liens entre les habitants.

Le conseil municipal souhaite à Bruno une très bonne saison 2024 avec sa nouvelle équipe et de belles aventures à Gaël dans sa nouvelle vie dans les pays nordiques !

### ❖ La carte « tennis » :

Le court de tennis du village vous est ouvert. Une carte d'abonnement doit être demandée au préalable à l'Association Sportive Cieutatoise pour la modique somme de 10 € pour les enfants, 25 € pour un adulte et 40 € pour un couple.

## **Etat civil**

### ➔ Naissances :

- Petit conte de Noël, une petite fille est née dans la nuit du 20 décembre dans la traversée du village, sur la route départementale. Avant d'avoir pu atteindre la maternité, la maman a accouché avec l'aide du papa dans la voiture. Les pompiers sont arrivés juste après !

### ➔ Décès :

- BEGUE Guillaume (87 ans), le 18 juillet 2023
- BEGUE Christian (66 ans), le 19 octobre 2023
- DUMEC René (84 ans), le 13 novembre 2023
- BEGUE-DUBAU Joël (62 ans), le 9 décembre 2023

## **ÉTAT CIVIL**





## Affouage : communication de l'O.N.F.



En raison de l'augmentation marquée de la demande de lots d'affouage, l'O.N.F. a souhaité préciser ce qui suit :

Le conseil municipal décide, tous les ans, d'affecter ou non à l'affouage, tout ou partie des coupes inscrites à l'état d'assiette. Il décide également la ou les formes sous lesquelles les bois destinés à l'affouage seront délivrés : bois sur pied et/ou bois façonné (mis à disposition bord de route). L'ONF délivre en bloc les bois après délibération du conseil municipal déterminant le mode de délivrance retenu des lots d'affouage, et remet au maire un permis d'exploiter global, dès lors que le partage sur pied est retenu.

La coupe affouagère est généralement partagée par feu. Sont admises au partage de l'affouage les **personnes qui ont un domicile réel et fixe** (que ce soit en propriété ou en location) dans la commune au moment de l'inscription sur le rôle d'affouage.

L'exploitation se fait par les affouagistes sous la responsabilité de trois bénéficiaires désignés par la commune, appelés « garants ». Pour entrer en possession de son lot, l'affouagiste doit s'acquitter du paiement de la taxe d'affouage auprès de la mairie en son **nom propre**, signer le rôle d'affouage et présenter une assurance de responsabilité civile personnelle.

Le volume maximal pouvant être délivré ou vendu à un particulier au cours d'une même année civile est limité à 30 mètres cubes apparents par foyer. Le « m<sup>3</sup> apparent » ou M3A (autrefois dénommé « stère ») correspond à 0,65 m<sup>3</sup> de bois, soit 19,5 m<sup>3</sup> réels pour 30 M3A. Rappelons aussi que pour des questions de sécurité dans le cadre d'une exploitation sur pied réalisée par des non professionnels ; l'ONF recommande de ne délivrer que des bois de faible diamètre (environ 30 cm maximum) sans facteur de dangerosité avéré.

À partir de la remise du lot à l'affouagiste, celui-ci en devient le gardien. Il est donc responsable de tout dommage qu'un arbre de son lot pourrait causer à autrui. Il est civilement responsable de ses fautes éventuelles lors de l'exploitation et peut être pénalement et personnellement responsable de tout délit d'imprudence commis lors de l'exploitation (comme un accident mortel ou entraînant des blessures à un tiers).

Les affouagistes inscrits doivent donc procéder eux-mêmes au bûcheronnage et à l'enlèvement de leur lot. Il ne peut en aucun cas être effectué par une tierce personne. S'ils envisagent de faire exploiter leur lot par un tiers, ils devront passer un contrat de prestation de service avec un professionnel ou un contrat de travail temporaire avec un salarié. Si le bois venait à être exploité par une autre personne sans contrat, cela serait assimilé à du travail non déclaré et, en cas d'accident lors de l'exploitation, la responsabilité du titulaire du lot serait directement engagée (code civil).

La loi dite Grenelle 2 n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dans son article 93 a modifié l'article L 145-1 du code forestier quant à l'affectation de l'affouage : il est clairement précisé que **les affouagistes ne peuvent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature**, ceux-ci étant exclusivement destinés à leurs besoins propres.

L'article L 145-1 alinéa 7 du code forestier précise : faute d'avoir exploité leur lot ou enlevé les bois dans les délais fixés par le conseil municipal, les affouagistes sont déchus des droits qui s'y rapportent.

**Attention ! : des contrôles de l'inspection du travail ou des services des impôts pourront être effectués.**

*L'affouage est la possibilité offerte à une collectivité, par le code forestier, de réserver aux habitants une partie des bois de la forêt communale pour leurs besoins personnels. Cependant, il est important de souligner que la gestion durable de la forêt demeure la priorité, et l'affouage ne peut conditionner les prélèvements réalisés sur une parcelle prévue à l'état d'assiette de l'année.*



## Une Cieutatoise à l'honneur : Marie-José DARRE



Le jeudi 14 décembre, à la Préfecture de Tarbes, la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif (FFMJSEA) a procédé à la remise des médailles de bronze et d'argent.

Parmi les treize bénévoles distingué(e)s se tenait une silhouette bien connue de notre village pour son activité débordante.

Marie-José Darré est un membre apprécié et reconnu de la vie communale, de par ses qualités humaines et son engagement dans la vie sociale et associative du village.

Dynamique et disponible, elle ne cesse depuis de très nombreuses années, de mettre en œuvre des activités sportives et ludiques permettant à adultes et enfants de pratiquer gymnastique, ski, tennis, marche, etc..., et de se retrouver pour des manifestations conviviales. Le tout toujours parfaitement organisé et à un coût modéré.

L'association dont elle est présidente est un des piliers de la vie associative Cieutatoise. Les activités mises en œuvre sont créatrices de liens sociaux et intergénérationnels. Elle est également très active au sein de l'association de jumelage Cieutat/Valros et de l'association Séniors et Compagnie.

Titulaire de la médaille de bronze de Jeunesse et Sports depuis 1995, c'est cette année la médaille d'argent qui lui a été décernée



Un grand moment d'émotion !

## Dernières nouvelles !



La cérémonie du 11 Novembre a réuni un public multi générationnel afin d'honorer la mémoire des soldats morts au combat lors de la guerre de 1914/1918. Comme l'année passée, les enfants de l'école ont participé activement à cette commémoration, avec leur directrice.



Par la suite, un pot était offert par la mairie à tous les participants dans un beau moment de convivialité.

### Pensez au recensement citoyen de vos adolescents de plus de 16 ans !

Chaque Français, dès 16 ans, doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Le recensement citoyen peut se faire :

- à la mairie ;
- sur internet, sur le site du service public ;

Deux documents sont à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- Livret de famille à jour.

Retrouvez toutes les informations et les formulaires à partir du site de la commune avec l'adresse suivante :

<https://cieutat.net/infos-pratiques/demarche-en-ligne/?xml=N24>

### Concert de JUAN DE NADAU à Cieutat



L'association sportive et celle des anciens combattants de Cieutat vous proposent un concert de JUAN DE NADAU, le vendredi 12 Avril 2024 à 20h30 en l'église St Barthélémy. Les habitants du village pourront s'inscrire les dimanches 18 et 25 février de 9h00 à 12 h00 à la salle du conseil municipal.

Dans un premier temps, 6 places seront accordées par famille. Dans l'hypothèse où des places resteraient disponibles, vous en serez averti(e)s via panneau Pocket. Une dernière réservation serait alors ouverte le dimanche 4 mars de 9h00 à 12h00 à la mairie.

Le paiement (chèque ou espèces) s'effectuera en même temps que la réservation, le tarif unique est de 20 euros. Le remboursement ne sera possible qu'exclusivement en cas d'annulation du concert. Merci et à bientôt

Bulletin municipal Cieutat - Semestriel – décembre 2023

Comité de rédaction : Sylvie Cabarrou – Christine Fourtané – Christelle Gaye – Philippe Villedieu

Nom du directeur de la publication : Philippe Dansaut, le maire

Imprimeur : Imprimerie PERE (Bagnères de Bigorre)

Pensez à consulter : <https://cieutat.net/> et l'application mobile PanneauPocket

